

ainsi que la Chambre, de me fournir l'occasion d'exprimer mes vues ce soir. Je comprends très bien que cela ne donnera lieu à aucun précédent. Si le ministre me fournit cette occasion, c'est parce qu'il veut faciliter l'adoption, dans les plus brefs délais possibles, de cette importante mesure législative. Quand j'ai exprimé le désir de dire quelques mots, il m'a dit que l'occasion la plus propice se présenterait peut-être ce soir quand le moment viendrait de mettre fin au débat.

Après avoir écouté les honorables députés qui ont pris part au débat à l'étape de la deuxième lecture, j'estime qu'il n'est guère nécessaire que je parle longuement. J'approuve l'idée exprimée par mon bon ami, l'honorable député de Selkirk (M. Bryce), qui disait hier, dans une phrase brève et laconique à la mode écossaise, que c'est une bonne loi, qu'il faut aller de l'avant et l'adopter. Je suis entièrement d'accord avec lui sur ce point. D'autres ont manifesté les mêmes sentiments que l'honorable député de Selkirk.

Tout le monde reconnaît que le Canada a une excellente charte des anciens combattants. Elle ne le cède à celle d'aucun des pays du monde qui viennent en aide à ceux qui ont rendu des services exceptionnels au cours des divers conflits de notre siècle. La raison en est, comme on l'a déjà dit, que tout au long des ans, et surtout pendant la deuxième Grande Guerre, la charte des anciens combattants telle qu'elle est à l'heure actuelle et que nous modifions par la mesure à l'étude, a été rédigée par des députés qui étaient eux-mêmes anciens combattants et qui n'avaient qu'un souci: fournir à leurs camarades le meilleur programme possible de bien-être social.

Nous avons bénéficié, comme on l'a dit, des conseils des associations d'anciens combattants. Nous reconnaissons toujours qu'elles ont contribué à formuler la charte. C'est la première fois que je parle de ces questions de ce côté-ci de la Chambre. Je les ai traitées maintes fois de l'autre côté pendant les dernières années. Je suis heureux de constater que personne n'a cité les paroles que j'ai prononcées les autres fois.

M. Tucker: Je ne pouvais les citer toutes.

M. Stick: Elles ne sont d'ailleurs pas tellement importantes.

M. Dinsdale: Je ne sais à quoi l'attribuer, mais on ne m'a pas relancé mes propres paroles en l'occurrence. Mais voici ce que je voulais dire. Même au cours des cinq années que j'étais dans l'opposition, j'ai toujours eu le plus grand respect pour ceux qui étaient responsables de l'application quotidienne de

la mesure en cause. Je songe ici aux fonctionnaires du ministère. Encore une fois, je crois que, si l'administration s'est maintenue à un si haut niveau d'excellence, c'est que ces fonctionnaires sont, sans exception, anciens combattants eux-mêmes.

Ayant écouté soigneusement les opinions diversement exprimées, j'ai constaté une unanimité générale. Même l'honorable député de Rosthern (M. Tucker), au cours du débat sur le projet de résolution, a convenu de l'excellence de cette loi sur les allocations aux anciens combattants. Elle permet, généralement parlant, d'atteindre les résultats visés. Ce n'est donc pas sans un certain étonnement que j'ai entendu l'honorable député s'attaquer assez violemment aux modifications envisagées. D'autres ont répliqué à ma place aux arguments qu'il a fait valoir, mais je crois devoir simplement les répéter. L'honorable député de Rosthern me permettra de lui dire qu'il est bien impossible,—il en conviendra certainement,—de rectifier en un seul mois toutes les fautes et toutes les insuffisances du régime antérieur. En fait, monsieur l'Orateur, nous ne siégeons même pas ici depuis un mois et nous nous rendons compte de certaines insuffisances de la loi. Il y a, ici et là, quelques sujets de contrariété. J'en ai d'ailleurs déjà parlé.

Je crois que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Brooks) entend actuellement s'attaquer aussi rapidement et efficacement que possible aux insuffisances et aux oublis que comportait jusqu'ici la loi. Je déclare que je souscris entièrement aux éloges qui ont été prononcés au sujet de l'habileté et du savoir-faire du ministre des Affaires des anciens combattants. Il siège à la Chambre depuis 22 ans. Il s'est acquis la réputation d'un homme très ouvert aux problèmes des anciens combattants dans notre pays. Il a non seulement une attitude très ouverte, mais il possède une vaste connaissance de leurs besoins individuels. Je donne l'assurance à l'honorable député de Rosthern qu'en temps voulu, l'occasion se présentera, ainsi que lui et d'autres en ont exprimé le désir, de procéder à une révision complète de la charte actuelle des anciens combattants.

M. Tucker: Nous écoutons attentivement ces promesses aussi.

M. Dinsdale: Oui. Connaissant le ministre des Affaires des anciens combattants, et connaissant la vaste expérience qu'il a, j'imagine qu'une des raisons qui l'ont fait hésiter à s'engager davantage dans des controverses, c'est qu'il ne savait pas bien la tactique qu'adopteraient les membres de l'opposition officielle. Je sais de par ma propre expérience dans ces comités que nous avons essayé de régler les sujets dont l'honorable député de